

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Octobre 2008

Président : Monsieur Guy LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Maryse PETIT

Présents : Mmes Maryse PETIT – Josiane DUMONT – Pascale ODIN – Evelyne VEROT -
Mrs Bernard TISSOT – Michel BADOT – Jean Patrick BROUX – Jean Claude FEVRE – Claude MULLIERE

Absents : Excusés : Mme Claudette TISSOT pouvoir Bernard TISSOT - Mme Danielle DURAND pouvoir Josiane DUMONT - Mme Pascale GAY pouvoir Maryse PETIT - Mme Geneviève PLAT pouvoir Jean Patrick BROUX - Mr Vincent NICOT pouvoir Guy LOMBARD.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte rendu de la séance précédente.

RACCORDEMENTS RESEAUX CRAZOT :

Monsieur le Maire présente au conseil les différents devis relatifs aux raccordements des terrains du CRAZOT, sur lesquels la construction de deux maisons d'habitation est déjà bien avancée :

- Extension du réseau électrique : 1 850 €
- Eclairage public : 125 €
- Travaux génie civil France Télécom : 2 200 €
- Alimentation eau potable: 2 500 à 3 000 €

Ces montants correspondent aux frais de participation de la Commune.

Le Conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

FIXATION PRIX DE VENTE DU 3ème TERRAIN DU CRAZOT :

Le conseil fixe à 10 € le m² le prix de ce terrain en bordure de la route de ST VINCENT.

TARIF TAXE DE RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Sur proposition du Maire, le Conseil fixe à 750 €, à compter du 1er janvier 2009 la taxe de raccordement au réseau assainissement collectif.

TARIF BOIS DE CHAUFFAGE :

Le Conseil décide des tarifs de vente de bois de chauffage aux particuliers :

- Bois bonne qualité non livré : 50 € le moule
- Bois bonne qualité livré : 60 € le moule
- Bois blanc non livré : 30 € le moule
- Bois blanc livré : 40 € le moule
- Charbonnette non livrée : 15 € le moule
- Charbonnette livrée : 25 € le moule

REMBOURSEMENTS GROUPAMA :

Suite au vol et dégâts occasionnés au garage communal, GROUPAMA a fait parvenir deux chèques de remboursement d'un montant total de 1125.44 €, correspondant aux factures présentées pour le remplacement et la remise en état. Le Conseil décide de l'encaissement à l'article 758 du budget.

DECISION MODIFICATIVE :

Dans le cadre de la répartition de la soulte versée suite à la dissolution du Syndicat Basse seille, le Conseil autorise les mouvements suivants :

- Recettes fonctionnement 002 : +126 €
- Dépenses fonctionnement 61522 : -126 €.

INDEMNITE DE CONSEIL RECEVEUR MUNICIPAL :

Sur proposition du Maire, l'Assemblée autorise le versement d'une indemnité de conseil pour l'année 2008. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983, auxquelles est appliqué le taux prévu à l'article 2 dudit arrêté que le Conseil fixe à 100%.

DEMANDE ACHAT CHEMIN RURAL :

Mr le Maire fait part au Conseil de la demande de Mr Gil DESCHAMP concernant l'achat d'une partie du chemin rural menant à sa maison.

Le Conseil Municipal, considérant que cette partie de chemin n'est d'aucune utilité pour la Commune et les terrains environnants, décide la vente au prix de 100 € et charge le Maire d'établir tous actes se rapportant à cette transaction.

Les frais inhérents à cette aliénation seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

PROJET DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION :

Monsieur le Maire présente différents devis relatifs à l'enfouissement des réseaux de télécommunications au bourg, ainsi que les subventions accordées d'une part dans le cadre des travaux d'embellissement des établissements publics par la Région, et d'autre part par le SYDESL.

DIVERS :

Monsieur le Maire fait part :

- d'une demande de Mme la directrice d'Ecole relative à une augmentation des crédits alloués pour le fonctionnement des Ecoles en 2009, le conseil demandera des précisions par rapport aux communes environnantes et statuera pour l'élaboration du budget de l'exercice susdit.
- du rapport de visite du contrôle des poteaux incendie par la SAUR qui mentionne le remplacement de 2 éléments.
- de différents courriers reçus depuis la précédente réunion.

Maryse PETIT informe du remplacement de l'aspirateur pour les bâtiments publics et rend compte de réunions auxquelles elle a participé.

Josiane DUMONT fait part de la convention signée avec la Communauté de Communes pour l'utilisation des structures sportives du parcours santé par les enfants des Ecoles, et annonce la cérémonie du 11 novembre fixée à 11 h 45.

Bernard TISSOT informe :

- de la réunion avec le technicien ONF et de la vente de bois le 11 novembre à 9 h, maison du temps libre.
- de la réunion Cyber-Communes avec le travail réalisé permettant déjà aux internautes de se documenter en se rendant sur le site.

Michel BADOT fait part d'une réclamation du chauffeur du bus scolaire relative à la difficulté de se retourner sur la place de la cantine, des véhicules y étant stationnés ainsi que le long du mur de l'école.